



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2024

VALIDE ET FINLISE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

PRESENTS : Chantal BARRIERE - - Zoe POHL-BOUSQUET- - Gérard RAMONDENC -
Christophe RAYSSAC – Ghislain CABAL ZINCK - Dominique ROURE – Christian VERNHET

EXCUSES : Virginie CASTANIER (pouvoir donné à ZOE POHL BOUSQUET) - Jean-Jacques
SELLAM (pouvoir donné à GHISLAIN CABAL-ZINCK)

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil du 24 janvier 2024
 2. Vote du compte administratif 2023
 3. Affectation du résultat 2023
 4. Vote du compte de gestion 2023
 5. Délibération politique du logement et du cadre de vie
 6. Convention réseau d'eau potable
 7. Adhésion à l'ANEM
 8. Tarif aire naturelle camping 2024
 9. Délibération emploi aire naturelle de camping 2024
 10. Délibération emploi château
 11. Préparation budget primitif
 12. SIEDA installation d'une borne électrique
- Questions diverses
-

Monsieur le Maire ouvre le conseil à 20H30 en présentant l'ordre du jour.

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal** du 24 janvier 2024 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.
2. **Vote du compte administratif 2023** : monsieur le Maire donne la parole à Isabelle Bouzat, secrétaire de mairie, qui présente le tableau récapitulatif du compte

administratif. Des explications sont données concernant les investissements (dépenses, recettes et restes à réaliser), ainsi que le fonctionnement. Un point est fait sur notre capacité de désendettement relativement satisfaisante (4 ans). Monsieur le maire quitte momentanément la séance ; le premier adjoint assure la présidence et met le compte administratif aux voix. Le compte administratif est validé à l'unanimité.

3. **Affectation du résultat 2023** : Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance. Il propose d'affecter les résultats (138 222,54€) en investissement. Après échange au sein du conseil, cette proposition est validée à l'unanimité.
4. **Vote du compte de gestion 2023** : le conseil prend acte du compte de gestion dressé par le receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le Compte de gestion est validé à l'unanimité.
5. **Délibération sur « la politique du logement et du cadre de vie »**. Monsieur le Maire donne la parole à Dominique Roure, premier adjoint, qui rappelle la délibération prise en conseil communautaire relative à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie » (opération OPAH-RU au sein de la commune de Saint Affrique). Les conseils municipaux devant se prononcer sur cette délibération du conseil communautaire, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.
6. **Convention réseau d'eau potable** : monsieur le Maire donne la parole à Gérard Ramondenc, deuxième adjoint, qui rappelle l'historique de la distribution d'eau entre les hameaux de Rieucros et Tardines au regard de la difficulté récurrente d'alimentation en eau de Tardines. Le projet est d'installer une cuve de 1500 litres sur le terrain de « terre de liens » pour assurer une réserve d'eau suffisante à l'alimentation de la maison de Tardines. Des précisions sont à apporter sur les modalités (convention de servitude - acte notarié ?). Avis favorable à l'unanimité.
7. **Proposition d'adhésion à l'ANEM**. Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à l'ANEM (association nationale des élus de montagne). Une discussion s'engage au sein du conseil sur l'intérêt d'une telle adhésion et les positions de l'ANEM pour un coût de 150,96€. Un consensus se dégage pour que cette décision soit prise au prochain conseil après que les conseillers auront lu le rapport d'activité du dernier congrès de l'association.
8. **Tarif aire naturelle du camping**. La question se pose de l'actualisation du tarif de l'aire naturelle de camping. Le tarif de 11€ par nuitée pour les camping-cars, caravanes et véhicules aménagés, de 6€ par nuitée pour les tentes et de 2€ pour le branchement électrique est confirmé. Le tarif par nuitée et par personne pour la location de la salle des fêtes en lien avec l'aire naturelle de camping est porté de 6,50€ à 7,50€. Le tarif est applicable à partir du 01 avril 2024.

9. **Délibération emploi aire naturelle de camping 2024.** Comme chaque année, monsieur le maire propose de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Cet emploi (maintenance et nettoyage des installations de l'aire naturelle) se justifie du 15 avril au 15 octobre à raison de 15H en avril, en Mai 31H, en Juin 40H, en Juillet 60H, en août 60H, en septembre 30H et en octobre 15H. Délibération à l'unanimité.
10. **Délibération emploi château.** Là encore, comme chaque année, monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Cet emploi (agent d'accueil, communication et maintenance du château épiscopal) se justifie du mois de mai à septembre à raison de 52H en mai, 40H en juin et 36H en septembre. Délibération à l'unanimité.
10. **Bis Délibération emploi château pour les mois de Juillet et août.** En complément à la délibération précédente, il est décidé de créer un emploi non permanent pour une période deux mois (Juillet et Août). Délibération à l'unanimité.
11. **Préparation du budget primitif.** Monsieur le Maire souhaite préparer l'élaboration du budget primitif en demandant à chaque conseiller, les priorités qu'il verrait pour répondre aux besoins de la commune. Il donne la parole à Dominique Roure qui présente le document de synthèse du CUAE sur le dispositif « cœur du village », avec diverses postes de travail. Un tour de table insiste sur l'importance des travaux à conduire pour consolider le toit de l'église de Faveyrolles, pour rénover l'éclairage public, pour renforcer la sécurité dans la traversée des villages et dans la reprise de la voirie.
12. **SIEDA installation d'une borne électrique.** Monsieur le Maire présente le plan de déploiement des bornes électriques à l'initiative du SIEDA. Il propose que la commune se porte candidate à une telle installation devant la maison Rascalou. Avis favorable du conseil sous réserve du coût de l'installation et de la consommation d'électricité.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil se poursuit par des échanges relatifs aux questions diverses. Il est notamment évoqué :

- La commission agricole de l'intercommunalité qui devait répondre à un appel à projet de la région mais qui n'a pas pu mener à bien sa mission, faute d'un soutien politique de l'intercommunalité.
- La préparation du forum de l'emploi agricole qui se réalise dans la division du monde agricole, Le syndicat des Jeunes Agriculteurs refusant certaines participations.
- La CUMA de Calmels et le Viala se propose d'exposer du matériel agricole sur le stade. Accord de la municipalité.

- Monsieur le Maire présente le logo de la commune qui sera apposé sur le pont lors de sa réfection. Accord unanime.
- La commune souhaite adhérer à la fondation du patrimoine.

Les questions diverses étant épuisées, monsieur le Maire clôture le conseil à 23 heures 15.